

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE du 25 novembre 2013

L'Assemblée Générale Extraordinaire est ouverte à 17h par Claude PLANTAMP, Président. Il précise que celle du 7 octobre a dû être reportée, le quorum des $\frac{3}{4}$ des membres de l'Association n'ayant pas été atteint. Conformément aux Statuts, cette Assemblée Générale Extraordinaire peut se tenir quel que soit le nombre de membres présents.

Son ordre du jour ne comporte que la modification des articles 12, 16 et 20 des Statuts sur les propositions des Conseils d'Administration des 15 mai et 21 août 2013 et donne la parole à Jacques OSTIAN qui donne lecture du nouvel article 12 : « L'Association est dirigée par un Conseil d'Administration composé de 9 membres, élus au bulletin secret, pour une durée de trois ans, par l'Assemblée Générale Ordinaire. Ses membres sont rééligibles deux fois.

« Le renouvellement des membres s'effectue par tiers tous les ans, suivant un ordre déterminé par tirage au sort pour les premiers administrateurs. » Le reste sans changement.

L'article 16 est complété par les dons et l'article 20 est rétabli sans sa forme antérieure.

Le Président demande s'il y a des questions ; Pierre Soleillant souhaite qu'il y ait un minimum d'administrateurs (au moins 6). Jacques OSTIAN lui répond que ce n'est pas nécessaire ; Claude PLANTAMP ajoute qu'il recherche la simplicité et l'efficacité dans le respect du travail fourni par les administrateurs.

Ces modifications sont mises au vote : 2 voix contre et 1 abstention ; le projet est donc adopté.

La séance est levée à 17h15.

PROCES-VERBAL de l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE EXCEPTIONNELLE du 25 novembre 2013

Sur 81 adhérents convoqués, 64 sont présents ou représentés : le quorum nécessaire étant atteint, le Président ouvre cette Assemblée Générale Exceptionnelle qui fait suite à l'Assemblée Générale Ordinaire du 7 octobre dernier et aborde les 2 questions à l'ordre du jour.

-1 : élection des membres du Conseil d'Administration.

Par décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 7 octobre, le mandat des Administrateurs a été prolongé jusqu'à la présente Assemblée Générale.

Sur les 9 membres, 2 ont démissionné et les 7 autres ont renouvelé leur candidature.

L'appel à candidatures n'a permis de ne recevoir qu'un postulant : Jean-Pierre BOULLIC que le Président demande de se présenter.

Ce sont donc 8 candidats qui se présentent pour 9 postes à pourvoir.

Il est procédé au vote à bulletin secret

Le vote donne le résultat suivant : 64 suffrages exprimés,

Jean-Pierre BOULLIC 64 voix

Jacqueline DERANCOURT 64 voix

Marie-Thérèse JORSIN 64 voix

Yves NEDELLEC 64 voix

Jacques OSTIAN 64voix

Claude PLANTAMP 61 voix

Nicole PLANTAMP 60 voix

Jacques VIAL 64 voix



-2 : élection de deux nouveaux Commissaires aux Comptes.

Les Statuts prévoient 3 Commissaires aux Comptes ; Christiane CHARLIER maintenant son mandat et Gérard FEY ayant décidé de quitter l'Association, 2 postes sont à pourvoir. Geneviève BENOIT et Yvon CHARLIER sont candidats ; ils sont élus.

-3 : le nouveau Conseil se réunit pour constituer le nouveau Bureau qui devient :

Président : Claude PLANTAMP

Vice-Président : Jacques OSTIAN

Trésorier : Jacques VIAL

Secrétaire : Yves NEDELLEC

Secrétaire Adjointe : Marie-Thérèse JORSIN.

L'ordre étant épuisé, la séance est levée à 18h10

Applaudissements.

Le Président

Le Secrétaire

Claude PLANTAMP

Yves NEDELLEC